

	Nom Politique d'hygiène et de sécurité	SP 01	Édition 05
		Date d'édition : 19/10/2022	Page 1 / 1

Politique d'hygiène et de sécurité du travail d'Ecocem

Ecocem a pour politique de respecter l'ensemble de la législation européenne applicable en matière d'hygiène, de sécurité et de bien-être au travail et l'ensemble des codes de déontologie correspondant à nos activités. Nous appliquons le programme de notre politique d'hygiène et de sécurité du travail à travers la mise en œuvre de la norme ISO 45001 dans l'ensemble de nos installations.

Nous nous engageons à assurer des conditions de travail à la fois sûres et saines, afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Nous sommes soucieux de garantir pour tous nos collaborateurs la possibilité de nous consulter et de participer à nos initiatives dans ces domaines et de garantir la sécurité de nos sous-traitants et de nos visiteurs.

La politique de sécurité de notre entreprise s'articule autour des principes suivants :

- Nous nous appliquons à prévenir les accidents et les maladies en maintenant les plus hauts niveaux de sécurité, d'hygiène et de bien-être.
- Nous travaillons à l'amélioration continue du système de gestion de l'hygiène et de la sécurité et de notre performance en matière d'hygiène et de sécurité en fixant et en révisant chaque année nos objectifs en ces domaines.
- Tous nos collaborateurs, à tous les niveaux, reçoivent une formation sur les aspects de leur travail liés à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être, afin qu'ils aient conscience des dangers potentiels et des actions à engager pour les maîtriser.
- Les collaborateurs sont responsables de leur propre capacité à occuper leur emploi (leur « employabilité ») et doivent donc en parler dès que surviennent des circonstances ou des difficultés qui menacent cette employabilité, telles que la prise de médicaments susceptibles d'avoir un effet indésirable sur le travail.
- Les collaborateurs doivent signaler les incidents, les situations dangereuses et les (quasi) accidents dès qu'ils surviennent. Les collaborateurs doivent prendre raisonnablement soin de leur propre sécurité et de celles des autres personnes qui sont affectées par leurs actes ou leurs omissions. Tous les collaborateurs doivent suivre de bonnes pratiques et utiliser les équipements de protection individuelle qui leur sont fournis.
- Tous les visiteurs doivent signer un registre à leur entrée dans les installations et à leur sortie et doivent utiliser les équipements de protection individuelle pendant toute la durée de leur présence sur site.
- Des comités d'hygiène et de sécurité composés de représentants de tous nos secteurs d'activité sont en place dans toutes nos filiales.

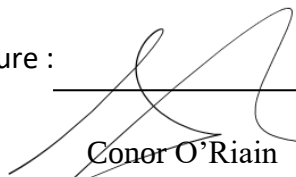
Communication et sensibilisation

La présente Politique de sécurité a été communiquée à l'ensemble du personnel de l'entreprise et est publiquement accessible à toutes les parties intéressées par l'intermédiaire de notre site Web.

Révision de la politique

La présente politique sera révisée chaque année, de façon à garantir sa pertinence, conformément à la législation internationale et aux objectifs de l'entreprise.

Signature :



Conor O'Riain
Directeur général Europe

Date : 29/11/21 _____